



ARRETE N° 1319
PORTANT COMPOSITION DU
COMITE SOCIAL TERRITORIAL

Le Maire,

- VU le code général de la fonction publique, articles R252-53, R252-54 et R252-57,
- VU la délibération n° 17/784 en date du 31 mai 2022 relative à l'instauration d'un comité social territorial et d'une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de condition de travail,
- VU la délibération n° 17/785 en date du 31 mai 2022 relative à la fixation du nombre de représentants appelés à siéger au sein d'un comité social territorial et de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de condition de travail,
- VU le procès-verbal des résultats du scrutin pour l'élection des représentants du personnel au comité social territorial du 8 décembre 2022,
- VU l'arrêté n° 559 du 21 février 2025 portant composition du comité social territorial,
- VU le procès-verbal d'élection de M. David LORION en qualité de maire lors de la séance du conseil municipal du 10 avril 2025,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} - La composition du comité social territorial s'établit comme suit :

Représentants de la collectivité	
Titulaires	Suppléants
M. LORION David	Mme BRINDON Marie-Line
Mme SIGISMEAU Béatrice	Mme ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine Vivienne
M. DIJOUX Stéphan	Mme CHAMBI DJOUBAMBA Marie Richela
Mme ARAYE Hélène	Mme TAYLLAMIN Patricia
Mme FERDE Thérèse	Mme JETTER Régine Sabrina
M. OMARJEE Mohammad	M. MINATCHY Mariot
Mme AGATHE BAFINAL Chantal	M. VALY DADABHAY Nazir
M. TÉVANÉE Jean François	M. BALZANET Johny
Mme ROUVRAIS Simone	Mme GUIEN Marie Claire
Mme FATIMA Sofa	Mme MALIDI Mariaty
Mme NASSIBOU Nathalie Guilaine	M. DAMOUR Kichena

Représentants du personnel			
Titulaires		Suppléants	
M. MAMMOSA Jean Patrice	SA-FPTR	M. PERIANAYAGOM Laurent	SA-FPTR
M. POININ GOBALOU Lucas	FO	Mme PAYET-RIGAUD Virginie	FO
M. NAYAGOM Gilbert		Mme MERLO Virginie	
M. PERINEDERY Ludovic		M. GIGAN Paëlle	
M. BENARD Daniel	CFTC	M. INDIANA René-Paul	CFTC
M. MAILLOT Pascal		M. JANICOT Jean Christophe	
M. VAÏTILINGOM Judicaël		M. TECHER Jammy	
Mme LAGARRIGUE NOEL Daniella	CGTR	M. BORELLY Jean-Philippe	CGTR
Mme AH CHIAYE Valérie		M. FERDE Joseph	
M. SABARY Jean Noël Maximin		Mme HIBON Patricia	
M. AGESIDAME Augustin		M. SOUPRAYENMESTRY Giovanni	

ARTICLE 2 – L'arrêté n° 559 du 21 février 2025 portant composition du comité social territorial est abrogé.

ARTICLE 3 – Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à M. le Sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Pierre et publié sur le site internet de la commune.

Fait à Saint-Pierre, le
Le Maire,

07 MAI 2025



Le Maire
David LORION

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de La Réunion dans un délai de deux mois à compter des mesures de publicité mentionnées à l'article 4. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Publié le 13/05/25 sur le site internet de la commune de Saint-Pierre.
<https://www.saintpierre.re/ma-ville-ma-mairie/les-publications>

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20250507-DRHAR25_1319-AU
Date de télétransmission : 07/05/2025
Date de réception préfecture : 07/05/2025